

Rapport d'enquêtes publiques

préalables à la :

- Déclaration d'Utilité Publique

et

- Parcellaire

de la commune de :

Larressingle (32 100)

relatives au projet d'
aménagement d'un parking et du
cheminement au village



Rédigé par :

Patrick Humbert commissaire enquêteur (CE)

Dates des enquêtes publiques :

- Du mercredi 29 janvier 2020
- Au samedi 15 février 2020

Sommaire

Rapport d'enquêtes publiques conjointes

1. Généralités

- 1.1. Préambule
- 1.2. Objet des enquêtes publiques
- 1.3. Cadre juridique
- 1.4. Nature du projet
- 1.5. Composition du dossier
- 1.6. Pièces jointes

2. Organisation et déroulement des enquêtes publiques

- 2.1. Désignation du commissaire enquêteur
- 2.2. Modalités des enquêtes
- 2.3. Information du public
- 2.4. Climat des enquêtes
- 2.5. Clôture des enquêtes

3. Observations

- 3.1. Comptabilité des visites du public
- 3.2. Observations du public et analyse du C.E.

Conclusions du Commissaire Enquêteur

1- Conclusions sur l'enquête relative à la Déclaration d'Utilité Publique

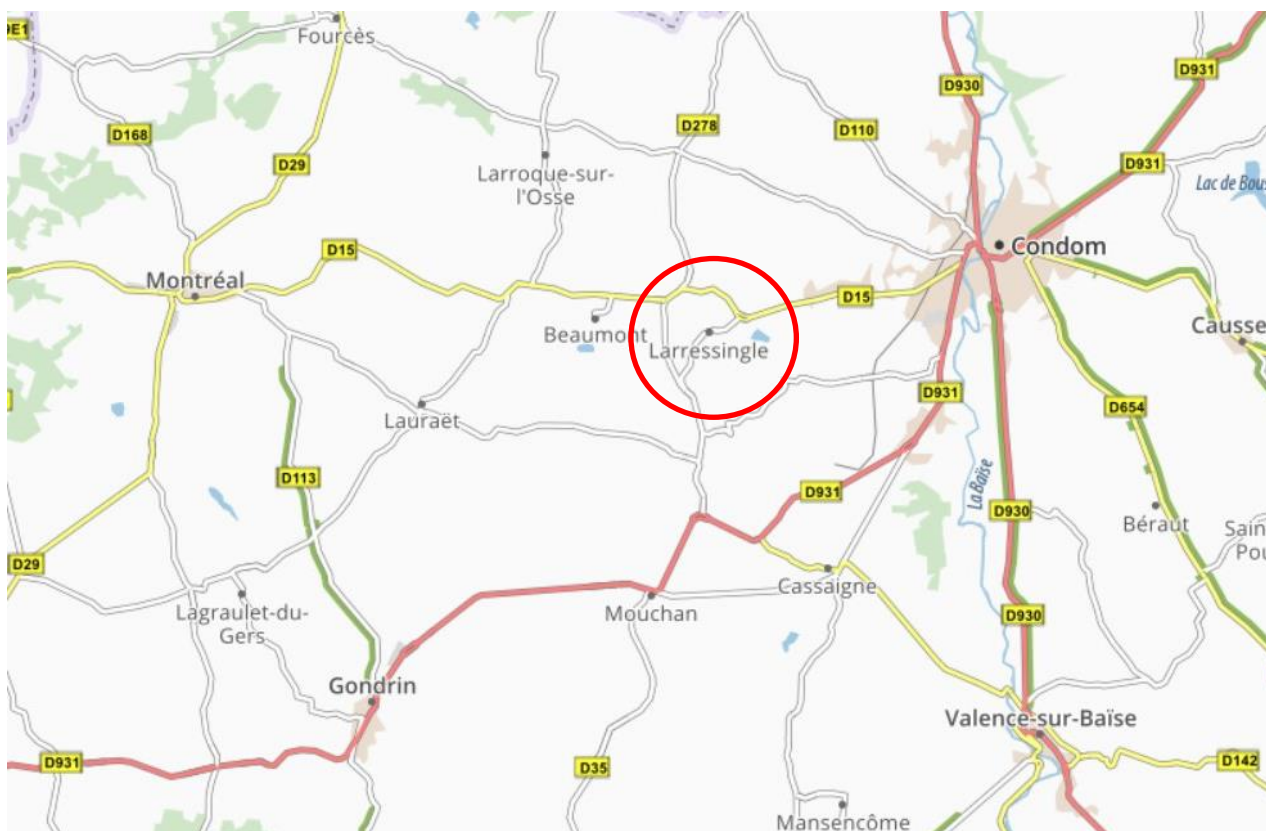
2- Conclusions sur l'enquête Parcellaire

1. Généralités

1.1. Préambule :

Larressingle est une commune de 222 habitants située 5 km à l'ouest de Condom dans le Gers (32). Elle fait partie de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Le village fortifié de Larressingle classé parmi les Plus Beaux Villages de France, est un des sites touristiques les plus visités du département avec 187 640 visiteurs en 2017.



Le village de Larressingle a intégré le cercle des Grands Sites de Midi-Pyrénées sous la dénomination « Flaran-Baïse-Armagnac ».

1.2. Objet des enquêtes publiques :

Ces enquêtes publiques conjointes avaient pour objet de donner au public l'occasion de prendre connaissance du dossier et de se prononcer sur le projet d'expropriation des parcelles faisant l'objet d'un aménagement d'un parking, de toilettes pour personnes à mobilité réduite et d'un cheminement piétonnier, et, pour le propriétaire, de se prononcer sur la conformité de la propriété des parcelles visées ci-dessus.

1.3. Cadre juridique :

Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,

Code de l'environnement.

1.4. Nature du projet :

La commune de Larressingle souhaite aménager :

- un cheminement piétonnier allant du parking à l'enceinte fortifiée,
- une aire de stationnement pour véhicules et construire des sanitaires pour personnes à mobilité réduite et un abribus.

Elle souhaite établir ce projet à l'emplacement défini par le PLU en cours et le PLUI à venir. La géographie des lieux se prête bien à ces aménagements.

Des négociations ont été engagées à plusieurs reprises avec les propriétaires des parcelles concernées sans résultat positif.

La procédure d'expropriation pour cause d'Utilité Publique a donc été mise en place.

1.5. Composition du dossier papier :

Dossier Déclaration d'Utilité Publique :

1. **Délibération du Conseil Municipal**
2. **Notice explicative**
 - 2.1. **La commune**
 - 2.2. **Le projet**
 - 2.3. **Cadre juridique**
 - 2.4. **Caractéristique du projet**
 - 2.4.1. **Historique et contexte**
 - 2.4.2. **Le projet**
 - 2.4.2.1. **Phase 1**
 - 2.4.2.2. **Phase 2**
 - 2.4.2.3. **Phase**
 - 2.5. **Avis du Domaine année 2002, 2010, 2012 et 2019**
 - 2.6. **Photos des parcelles concernées**
 - 2.7. **Données chiffrées sur le nombre de visites de l'enceinte**
 - 2.8. **Photos du parking existant**
 - 2.9. **Orientations d'Aménagements de Programmation du PLU**
3. **Caractéristiques des ouvrages les plus importants**
4. **Appréciation sommaire des dépenses**

Dossier d'enquête parcellaire :

- 1- **Plan parcellaire**
- 2- **Etat parcellaire**

Le dossier mis à disposition du public est complet, conforme aux exigences légales et réglementaires.

1.6. Pièces jointes :

N° de pièce	Intitulé de la pièce
01	Avis d'ouverture de deux enquêtes publiques conjointes
02	Lettre recommandée avec AR à monsieur Dugoujon
03	Accusé de Réception de LR de monsieur Dugoujon
04	Registre des observations et propositions du public DUP
05	Registre des observations et propositions du public Parcellaire
06	Exemplaire « Le Petit Journal » du 17 au 23/01/2020
07	Exemplaire « La Dépêche du Midi » du 18/01/2020
08	Exemplaire « La Dépêche du Midi » du 30/01/2020
09	Exemplaire « Le Petit Journal » du 31/01 au 06/02/2020
10	Certificat d'affichage de la Mairie du 15/02/2020

2. Organisation et déroulement des enquêtes

2.1. Désignation du commissaire enquêteur :

Décision n° : E19000218/64 du 27 décembre 2019 de la présidente du tribunal administratif de PAU.

2.2. Modalités des enquêtes :

Après la réception de la décision du président du tribunal administratif de Pau, j'ai pris contact, par téléphone, le 27 décembre 2019, avec le bureau environnement de la préfecture du Gers.

Il a été convenu avec monsieur Guertener (chef de bureau) de se rencontrer le jeudi 09 janvier 2020 à la préfecture. En attendant monsieur Guertener doit m'envoyer le dossier pour que je puisse en prendre connaissance.

J'ai reçu le dossier le 02 janvier 2020 sous format papier et numérique sur CD-RW.

Le 09 janvier 2020, je me suis rendu à la préfecture du Gers à Auch pour y rencontrer Monsieur Guertener, chef du bureau environnement, et madame Lluell-Durigon sa collègue.

Nous avons évoqué l'organisation des deux enquêtes conjointes, la publicité : journaux, affichage, site Internet, l'envoi par la mairie d'une lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire des parcelles objets du projet d'expropriation, les deux registres, le projet à l'origine de cette procédure.

Le dossier sera consultable sur le site de la préfecture du Gers :

www.gers.gouv.fr

Les observations et propositions du public pourront être reçues sur une adresse courriel dédiée :

pref-larressingle@gers.gouv.fr

Je jugerai de l'utilité ou pas de rédiger un procès-verbal de synthèse des observations du public en fonction des visites lors des permanences.

Nous avons convenu de deux permanences aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 29 janvier 2020 de 9 heures à 12 heures,
- Samedi 15 février 2020 de 9 heures à 12 heures.

La date de remise du rapport avec les conclusions du Commissaire Enquêteur a été fixée au lundi 16 mars 2020 à 14 heures.

Le mercredi 15 janvier 2020 j'ai téléphoné à la mairie de Larressingle pour prendre rendez-vous.

Le jeudi 16 janvier 2020, à la mairie de Larressingle, j'ai rencontré :

- Monsieur Xavier Martinez maire de Larressingle
- Madame Christelle Pavergne secrétaire de mairie.

Nous avons parcouru les mêmes sujets que lors de mon rendez-vous à la préfecture, j'ai remis le registre de la préfecture, j'ai demandé un certificat d'affichage pour la fin des enquêtes.

Nous avons parlé de l'affichage sur le panneau de la mairie et de l'envoi de la lettre recommandée avec accusé de réception au propriétaire des parcelles concernées monsieur Jean-Michel Dugoujon.

J'ai vérifié la présence du registre de la mairie, le local pour assurer les permanences.

Monsieur Martinez m'a ensuite fait visiter les lieux.

J'ai constaté un terrain actuellement affecté à une zone de stationnement libre et non aménagé à part un revêtement de cailloux et gravier, le fond du terrain descendant en pente est en friche. Il est bien situé, à l'extrémité de la rue qui mène à la forteresse.

2.3. Information du public :

Le public a été informé des dates d'ouverture et de fermeture des enquêtes publiques et des dates des permanences du commissaire enquêteur de la façon suivante :

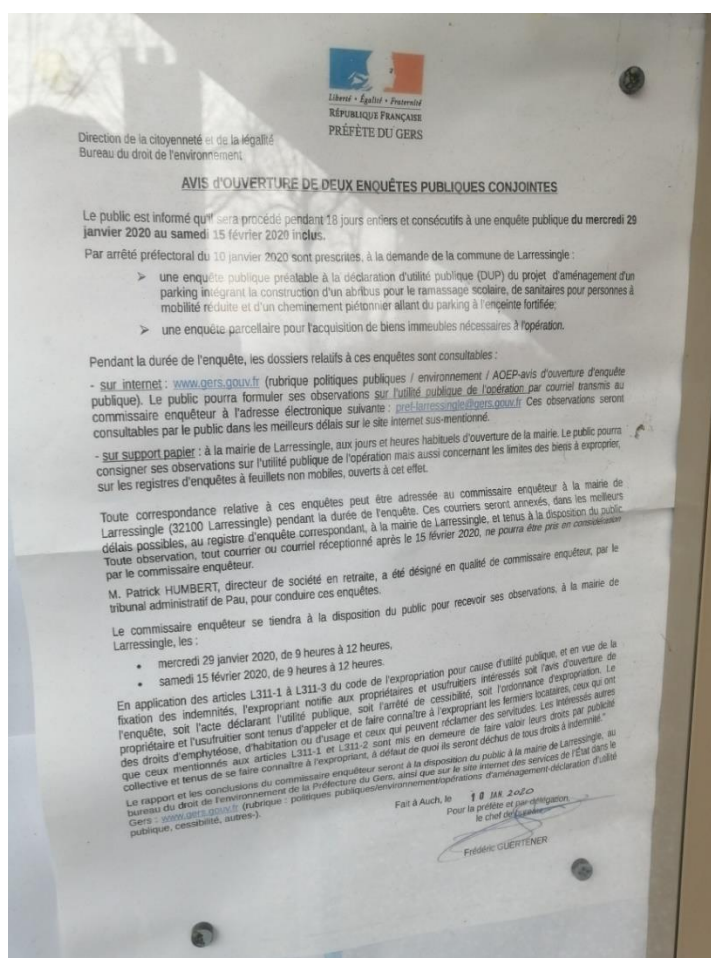
- Par Internet :

Sur le site Internet de la Préfecture du Gers :

<http://www.gers.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/AOEP-Avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques/Enquete-publique-conjointe-DUP-et-parcellaire-Larressingle>

- Par affichage :

Affichage sur le panneau de la mairie de l'« Avis d'ouverture de deux enquêtes publiques conjointes » (pièce jointe n° : 01) :



Confirmé par le certificat d'affichage du 15 février 2020 (pièce jointe n° : 10)

- Par parutions dans les journaux locaux :

- dans le journal « Le Petit Journal » du vendredi 17 janvier 2020 (voir pièce jointe n° : 06),
- dans le journal « La Dépêche du Midi » du samedi 18 janvier 2020 (voir pièce jointe n° : 07),
- dans le journal « La Dépêche du Midi » du jeudi 30 janvier 2020 (voir pièce jointe n° : 08),
- dans le journal « Le Petit Journal » du vendredi 31 janvier 2020 (voir pièce jointe n° : 09),

2.4. Climat des enquêtes :

Les enquêtes ont débuté le mercredi 29 janvier 2020 à 9 heures après que le commissaire enquêteur ait paraphé le registre des observations constitué d'un cahier normalisé (modèle réf. 501 051 de Berger Levrault) format A4 de 32 pages cotées (voir pièce jointe n° : 04). Et que monsieur Xavier Martinez, maire, ai paraphé le registre des observations constitué d'un cahier normalisé (modèle IU 523 de Imprimerie Nationale Documents Solutions) format A4 de 24 pages cotées (voir pièce jointe n° : 05).

Les enquêtes se sont déroulées dans un climat serein et apaisé, globalement la fréquentation des permanences a été faible.

2.5. Clôture des enquêtes :

Les enquêtes ont été clôturées le samedi 15 février 2020 à 12 heures à la fin de la dernière permanence.

Les registres ont été clos au même moment.

Le Commissaire Enquêteur a emporté l'original du dossier et les registres des observations du public.

Il ne sera pas établi de procès-verbal de synthèse des observations du public, la préfecture et la mairie ont été avisées oralement des observations du public.

3. Organisation et déroulement des enquêtes

3.1. Comptabilité des visites du public :

Visites :

Tableau résumé des visites :

	Date	Pour observation	Total
Permanence	Mercredi 29 janvier 2020	1	1
	Samedi 15 février 2020	1	1
Total		2	2

3.2. Observations et propositions du public, et analyse du C.E. :

Observation reçue sur l'adresse courriel :

Reçue le vendredi 14 février à 17h41 :

----- Message original -----

Sujet:[INTERNET] Enquête Utilité Publique Larressingle

Date :Fri, 14 Feb 2020 17:41:37 +0100 (CET)

De :Jean-Michel DUGOUJON <jean-michel.dugoujon@univ-tlse3.fr>

Pour :pref-larressingle@gers.gouv.fr

Nous avons été très surpris et indigné de constater le lancement d'une enquête d'utilité publique **avec expropriation par lettre recommandée**, alors que la procédure avait été initiée en décembre 2018. Il n'y a jamais eu de réelles négociations.

--

Jean-Michel Dugoujon

Avis du Commissaire Enquêteur :

Courriel adressé à la préfecture qui n'a pas souhaité répondre, à juste titre, car la procédure adoptée répond à la réglementation, d'autre part le dossier montre qu'il y a eu plusieurs tentatives de négociation qui n'ont pas abouti. Enfin monsieur Jean-Michel Dugoujon ne conteste pas sa qualité de propriétaire des parcelles concernées.

Observations reçues lors des permanences :

Mercredi 29 janvier 2020 :

Observation orale

Monsieur Félix Lamas habitant Larressingle

Monsieur Félix Lamas, habite en face du château et le long de la rue d'accès. Il considère que le projet est vraiment d'utilité publique compte tenu des nombreux visiteurs en saison touristique. Souhaite que les voiries qui longent sa propriété soient prévues suffisamment larges pour assurer la circulation en toute sécurité des piétons et des véhicules.

D'autre part, il pense que Monsieur Jean-Michel Dugoujon est bien le propriétaire des parcelles concernées par le projet.

Avis du Commissaire Enquêteur :

Cette observation ne nécessite pas de commentaire.

Samedi 15 février 2020 :

Monsieur Dubrac, président de la Communauté de Communes de la Ténarèze

A déposé un document imprimé à entête de la Communauté de Communes de la Ténarèze (voir pièce jointe n° : 04).

Ce document agrafé dans le registre ad hoc, indique que la Communauté de Commune de la Ténarèze a le projet d'acquérir à l'amiable les parcelles de monsieur Jean-Michel Dugoujon et, envisage de porter un projet d'aménagement similaire à celui de la commune de Larressingle.

Le document remis ne comporte ni cachet ni signature.

Monsieur Dubrac n'est pas opposé à la Déclaration d'Utilité Publique mais préfère le projet de la Communauté de Communes.

Avis du Commissaire Enquêteur :

L'objet de cette Enquête Publique était de demander au public son avis sur l'Utilité Publique du projet présenté par la commune de Larressingle, la Communauté de Communes de la Ténarèze a répondu oui par la voix de son président.

Les autres informations ne rentrant pas dans le cadre de cette enquête publique ne seront pas prises en compte.

Fait à Fleurance le 16 mars 2020

A handwritten signature in black ink, consisting of a circle with a vertical line through it, and several horizontal and diagonal strokes below it.

Patrick Humbert, Commissaire enquêteur

1- Conclusions du Commissaire enquêteur :

Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique du projet de création d'un parking public, de construction de sanitaires et d'aménagement du cheminement piétonnier à la forteresse de Larressingle (32).

Larressingle est une commune de 222 habitants située dans le département du Gers (32).

Le village fortifié de Larressingle classé parmi les Plus Beaux Villages de France, est un des sites touristiques les plus visités du département avec 187 640 visiteurs en 2017.

L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 29 janvier 2020 au samedi 15 février 2020. La population avait été bien avisée, l'accès au dossier tant sous forme papier que numérique était facile et le public a pu s'exprimer correctement. L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et apaisé, la fréquentation des permanences a été faible et sans encombrement.

Motivations du Commissaire enquêteur :

Le Commissaire Enquêteur n'a décelé aucun conflit d'intérêt, et il est indéniable que ce projet a été élaboré dans le souci de l'intérêt général.

La fréquentation de ce site touristique augmente d'année en année : + 22% ces 10 dernières années.

Les lieux de stationnement des véhicules des visiteurs sont insuffisants et/ou mal organisés.

La circulation des véhicules en saison touristique est potentiellement génératrice d'incidents voire d'accidents.

Le Commissaire enquêteur a constaté sur le site que l'emplacement prévu était le seul susceptible d'accueillir un tel projet.

Le Commissaire Enquêteur estime que ce projet de création d'un parking public de construction de sanitaires et d'aménagement du cheminement piétonnier à la forteresse de Larressingle (32) est d'Utilité Publique.

Le Commissaire Enquêteur émet donc un

Avis favorable

Fait à Fleurance le 16 mars 2020,



Patrick Humbert
Commissaire Enquêteur

2- Conclusions du Commissaire enquêteur :

Enquête parcellaire relative à la délimitation des terrains à acquérir en vue de la création d'un parking public, de construction de sanitaires et d'aménagement du cheminement piétonnier à la forteresse de Larressingle (32).

Larressingle est une commune de 222 habitants située dans le département du Gers (32).

Le village fortifié de Larressingle classé parmi les Plus Beaux Villages de France, est un des sites touristiques les plus visités du département avec 187 640 visiteurs en 2017.

L'enquête publique s'est déroulée du mercredi 29 janvier 2020 au samedi 15 février 2020. Le propriétaire des parcelles concernées avait été bien avisé par lettre recommandée avec accusé de réception, l'accès au dossier tant sous forme papier que numérique était facile et le public a pu s'exprimer correctement. L'enquête s'est déroulée dans un climat serein et apaisé, la fréquentation des permanences a été faible et sans encombrement.

Motivations du Commissaire enquêteur :

Le propriétaire des parcelles concernées, monsieur Jean-Michel Dugoujon, ne s'est pas présenté aux permanences du Commissaire enquêteur.

Le courriel que monsieur Jean-Michel Dugoujon a envoyé concernait la procédure mais ne remettait pas en cause sa qualité de propriétaire des parcelles concernées.

Le Commissaire Enquêteur considère qu'aucun autre propriétaire des parcelles concernées n'a été identifié.

Le Commissaire Enquêteur émet donc un

Avis favorable

à l'emprise foncière du projet de réalisation d'un parking public, de construction de sanitaires et d'aménagement du cheminement piétonnier à la forteresse de Larressingle (32).

Fait à Fleurance le 16 mars 2020,



Patrick Humbert
Commissaire Enquêteur